RÉPONSE DU MAIRE D’ORSAY (*)

(*) ***Cette réponse jointe au rapport engage la seule responsabilité de son auteur, conformément aux dispositions de l'article L.243-5 du Code des juridictions financières.***

Commune d'ORSAY

Le Maire

République Française - Département de l'Essonne

Orsay, le 15 septembre 2025

Monsieur le Président
Chambre Régionale des Comptes IDF
6 cours des Roches- Noisiel - BP 187
77315 Marne la Vallée cedex 2

Direction générale des services
Affaire suivie par : Sarah KRIMI
Téléphone : 01.60.92.80.07
dgs@mairie-orsay.fr

Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France
Le 16/09/2025
G/0652
ARRIVÉE AU GREFFE

Objet : Réponse au rapport d'observations définitives de la CRC Ile-de-France reçu le 11 juillet 25 - ***Contrôle N° 2024-001210- Rapport N°2025-0101R***

Monsieur le Président,

J'ai reçu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant le contrôle des comptes et de la gestion de la commune (*Contrôle N° 2024-001210- Rapport N°2024-0101R)*. Après une analyse attentive des observations, des recommandations formulées et des considérations techniques apportées par vos services, je souhaite vous faire part de la réponse de la ville.

D'abord, la ville remercie la Chambre Régionale des Comptes pour la qualité des échanges sur ces 12 mois de procédure ainsi que pour le travail d'analyse qu'elle a conduit.

Maire depuis 29 avril 2024, je considère que les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) constituent un outil d'amélioration pour aborder l'avenir de notre ville. La fonction de la CRC étant de décrire ce qui devrait être amélioré, voire ce qui doit être modifié dans l'organisation et l'administration de la commune, il importe d'y être attentif et d'apporter les ajustements qui seraient nécessaires. Ces recommandations arrivent à un moment décisif de crise économique qui impacte notre pays et, par voie de conséquence, nos collectivités dans leur ensemble.

Pour mémoire, le dernier rapport évoquant la situation de la commune datait de 2007 et avait notamment pointé la dérive en matière d'endettement et le détournement de la fonction d'un syndicat intercommunal (le SIEVYB ayant été utilisé pour financer la rénovation de la voirie de compétence communale). Cette situation avait entraîné une dette colossale pour notre commune qui a été, en plus de 15 ans, ramené de plus de 40 millions à 15 millions d'€.

18 ans après, la situation largement assainie, est tout autre.

La période abordée par le rapport est celle allant de 2019 à 2024. Il est aussi important de souligner les nombreuses difficultés rencontrées par les communes sur la dite période : l'explosion des coûts de l'énergie et des matières premières, l'épidémie de COVID, l'inflation et la poursuite de la diminution des dotations de l'Etat, après une chute vertigineuse de la DGF (de près de 3 millions de dotations par an en 2008 à 700 000 € en 2025).

Avant de reprendre les points structurants du rapport, je tiens à préciser que contrairement au budget de l'Etat, les collectivités, ont l'obligation de voter leur budget à l'équilibre. Je citerais en la matière l'Association des Maires de France, dont David Lisnard, Maire de Cannes, est le Président : *« L'AMF rappelle que les collectivités territoriales, malgré des erreurs de gestion qui peuvent toujours exister, ne sont pas le problème des comptes publics. Les finances locales sont obligatoirement à l'équilibre car les collectivités respectent la « règle d'or » : elles ne peuvent pas voter de budget en déficit ».*

Nous sommes, par ailleurs, dans un contexte de réduction drastique des dépenses de l'Etat. D'autres partenaires, le Département de l'Essonne en tête, doivent faire face également à une situation financière très tendue. La tendance est donc de tenter de faire compenser les reculs en matière de politiques publiques aux derniers maillons de la chaine de proximité : les communes. Or, nous ne pourrons plus amortir ces réductions.

Par ailleurs, en ces périodes de crise économique, il est déterminant de mettre en place systématiquement des outils d'évaluation de nos politiques publiques, de garder la maîtrise de nos choix et de ne pas subir les décisions au coup par coup. La compétence de contrôle de gestion sera de fait renforcée pour toutes les politiques publiques au sein de la commune. Des exemples concrets seront donnés par la suite.

L'Etat a fait le choix de conduire une opération d'aménagement sur le plateau de Saclay. Les communes se situant sur le périmètre de l'Opération d'Intérêt National voient leur budget impacté directement ou indirectement par les équipements qui sont implantés sur son territoire, qu'ils soient ou non livrés à la commune. Ainsi, l'installation du Groupe Hospitalier Nord Essonne à Orsay a nécessité le recrutement d'agents supplémentaires par la commune pour traiter le flux supplémentaire d'actes d'état civil, sans aucune compensation financière à ce jour.

La qualité de la dépense publique est au cœur de nos préoccupations. C'est une nécessité, une responsabilité que je fais mienne pour le bon fonctionnement de nos services publics locaux.

Face aux contraintes budgétaires et aux enjeux de transition écologique et sociale, un changement de modèle de dépenses publiques apparaît nécessaire pour nous permettre de mieux cibler les priorités, renforcer l'efficacité de l'action publique locale et répondre de manière équitable aux besoins des populations. Ainsi, l'élaboration d'un « budget vert », et le processus qui l'accompagne, a été initié et se développera dans les années à venir.

Synthèse de la réponse de la ville

- **Gouvernance et OIN : vigilance territoriale**

Orsay est en première ligne face à l'ampleur de l'Opération d'Intérêt National Paris-Saclay. Si l'OIN peut représenter une opportunité, son pilotage reste largement déséquilibré. La Ville, aux côtés des autres communes concernées, exige un cadre partenarial clair, un phasage réaliste, et des garanties sur les financements d'équipements publics.

- **Logements et mixité : des choix exigeants**

Face aux choix d'aménagement de l'Etat dans l'OIN, la commune refuse une programmation déséquilibrée et souhaite des critères qualitatifs élevés : surface, orientation, stationnements, durabilité.

- **Finances : sérieux et responsabilité**

Orsay présente une trajectoire d'endettement maîtrisée (dette passée de 40 M€ à 15 M€ depuis 2008), un budget à l'équilibre et une amélioration significative du délai de mandatement (passé sous les 20 jours). La Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) est désormais adossée au SDIE (Schéma Directeur Immobilier et Energétique). La fonction financière est renforcée, avec une stratégie d'investissement priorisée, une mobilisation des subventions, et une culture de l'évaluation.

- **Culture de l'évaluation et pilotage stratégique**

La Ville d'Orsay a engagé une transformation profonde de sa gestion, fondée sur une culture de l'évaluation et un pilotage stratégique renforcé par le développement du budget vert ou encore l'élaboration d'une programmation pluriannuelle d'investissement vivante et évolutive. L'objectif est clair : maîtriser la trajectoire financière de la commune tout en garantissant l'efficacité, la soutenabilité et l'impact concret de l'action publique au service des habitants.

- **Services publics : un choix assumé**

Le maintien des services publics en régie – petite enfance, restauration, entretien, équipements sportifs, sécurité est un choix politique clair et revendiqué. Ce modèle garantit proximité, continuité et réactivité. À Orsay, le service public de proximité reste un pilier de l'action municipale et un engagement concret au service des habitants.

- **Transition écologique : une stratégie concrète**

Depuis plus de 10 ans, la commune renature, désimperméabilise, anticipe les risques climatiques (zones de crues, trames écologiques *verte, bleue, brune, noire, blanche*, performance énergétique). Elle s'appuie sur une feuille de route stratégique, la mise en place d'un budget vert, et une volonté de faire évoluer les pratiques publiques de manière cohérente et mesurable.

Réponse de la ville

Dans sa synthèse le rapport de la CRC met en avant 4 thématiques, elle établit par ailleurs au sein du rapport différentes « recommandations ».

- **Thématique Gouvernance/OIN/Agglomération**

Avec l'Etablissement Public Paris-Saclay

Le travail avec l'Etablissement Public Paris-Saclay qui aménage le Plateau de Saclay et qui, comme le rapport l'indique est décisionnaire, suscite beaucoup d'échanges. A ce titre, avec les Maires directement concernés, de Palaiseau, Gif-sur-Yvette, Saclay, nous nous rejoignons pour porter nos positions comme l'illustre la motion déjà adoptée par le conseil communautaire en mars 2025, où les communes appelaient à une dynamique partenariale entre l'État et les collectivités parties prenantes.

Aujourd'hui, nous joignons à nouveau nos forces pour pointer les difficultés auxquels l'EPAPS et l'Etat doivent faire face avec une plus grande détermination pour mener à bien l'ambition de départ. Au-delà des instances officielles, notre démarche est et continuera d'être commune pour défendre les intérêts de notre territoire. Nous le ferons auprès de l'EPA et avec tous les partenaires possibles.

Un premier cycle de rencontres préparatoires au Conseil d'administration de l'EPAPS (décembre 2024) a permis de clarifier les engagements de l'établissement public, avec notamment :

- Une rencontre entre les trois maires concernés et le Préfet de Région
- Une rencontre entre le Maire d'Orsay et la Présidente de la Région Île-de-France
- Des échanges avec la Préfète de l'Essonne et le Sous-préfet de Palaiseau

Néanmoins, à ce jour, la ville ne dispose pas d'informations suffisamment précises pour évaluer si les enveloppes budgétaires évoquées permettent de garantir la réalisation effective des équipements publics prévus. Cette incertitude fait peser un important risque sur l'équité territoriale et l'intégration des nouveaux quartiers dans la dynamique communale.

La ville a notamment des attentes sur les 5 points suivants :

- **Équilibre des logements**

La Ville défend un équilibre plus stable, avec une exigence de répartition à l'échelle de chaque opération immobilière, excluant toute logique de lissage à l'échelle globale. La Ville s'inquiète des évolutions programmatiques mise en place au coup par coup par l'EPAPS et qui pourrait avoir comme impact de générer des problématiques de mixité urbaine et sociale dans les quartiers (sur abondance du logement étudiant, faible mixité sociale).

- **Mixité des populations**

La mixité sociale et intergénérationnelle est une priorité. L'intégration harmonieuse des étudiants, familles et actifs suppose une diversité de typologies, de la colocation étudiante aux grands logements familiaux. La Ville impose des critères qualitatifs de conception (double orientation, surfaces minimales, extérieurs, stationnements) garantissant une qualité de vie durable.

- **Programmation des équipements publics**

Plusieurs équipements publics ont été supprimés ou reportés sans concertation (groupes scolaires, crèches, salle événementielle, équipements sportifs). La Ville exige une programmation coordonnée, financée et opposable, incluant notamment :

- Le maintien du groupe scolaire de Moulon pour 2027,
- La livraison du groupe scolaire de Corbeville dès 2028 (14 classes),
- Des crèches et équipements de proximité livrés en amont des logements,
- Une étude indépendante de dimensionnement des besoins scolaires et petite enfance.

- **Vision du développement économique et de l'innovation**

Le projet doit s'inscrire dans une stratégie de développement économique cohérente, intégrant les dynamiques du cluster Paris-Saclay. La Ville défend une approche qui articule attractivité, emploi local, innovation, commerce de proximité et formation, pour créer de véritables quartiers de vie.

- **Gouvernance renforcée**

La gouvernance du projet a longtemps souffert d'un déficit de transparence et d'un déséquilibre entre les parties. Un processus renforcé a été engagé depuis fin 2024, incluant :

- Des échanges réguliers avec les services de l'État et l'EPAPS,
- Un mécanisme de suivi opérationnel des engagements,
- La demande d'une gouvernance annuelle partagée avec comité de pilotage.

La Ville appelle à une contractualisation formelle de cette gouvernance, via une feuille de route co-signée, garantissant le respect des engagements sur l'ensemble de la période opérationnelle prolongée jusqu'au-delà de 2035.

Depuis le Conseil d'administration du 10 décembre 2024, des points d'étape réguliers sont organisés avec la Préfète de l'Essonne et le Directeur général de l'EPAPS, afin d'assurer le suivi des engagements et le bon déroulement du projet. Toutefois, les engagements pris semblent insuffisants à l'ensemble des Maires concernés. De manière conjointe, les Maires demandent à l'Etat de maintenir l'ambition initiale du projet et des équilibres entre fonctions urbaines qui la garantissent.

Cette situation donne lieu à de nouvelles rencontres entre les Maires, avec la Présidente de la Région Ile-de-France, ainsi qu'avec le Préfet de Région. Celles-ci visent à fixer plus précisément des éléments du projet, des calendriers et une méthode. Les Maires concernés portent ensemble cette approche.

Avec l'Agglomération Paris-Saclay

La Chambre souligne que la ville participe activement aux instances intercommunales, avec un positionnement reconnu dans les projets structurants.

Le travail partenarial, au sein de l'Agglomération, avec des Maires de tout bord politique se déroule de manière constructive. Il importe de davantage analyser, évaluer les politiques publiques. Cette dimension est aujourd'hui une nécessité.

Les exemples de travail collaboratif sont nombreux comme les réalisations, dont la plus importante a été celle du Conservatoire à Rayonnement Départemental (pour un coût avoisinant les 15 millions d'€).

Par ailleurs, sur le principe, la Ville adhère à l'esprit de la mutualisation et le traduit concrètement :
- La commune recourt aux groupements de commande
- Elle s'intéresse aux services communs, bien que leur déploiement ne soit pas toujours optimal à l'échelle de l'agglomération. L'efficacité mais aussi la réactivité constitue des critères d'appréciation. La ville s'est saisie des récents avenants qui viennent élargir l'offre de services communs et qui permettent de stimuler les adhésions des communes. La ville prévoit également de souscrire à court terme aux services communs Habitat indigne et Services numériques,

- **Thématique Fiabilité de l'information comptable et financière**

Une démarche de fiabilisation des prévisions d'investissement engagée :

La Ville a pleinement conscience des enjeux liés à la fiabilité de la programmation budgétaire, notamment en matière d'investissements. La précision des inscriptions budgétaires doit, en effet, être alignée avec la capacité réelle de mise en œuvre, tant en termes de ressources humaines que de capacités financières. Elle doit aussi reposer sur une appréciation fiable des priorités opérationnelles que le SDIE permet désormais d'apprécier : conformités, vétusté, etc.

Pour répondre à cet enjeu, la Direction des finances a élaboré, en transversalité avec les services et sous la coordination du groupe de travail Boosté'O (CODIR élargi), une stratégie structurante.

Cette stratégie repose sur plusieurs leviers concrets :

- Le Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE), présenté en avril 2025 dont les préconisations ont directement contribué à enrichir la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI). La Chambre souligne que la mise en œuvre du Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE) constitue une avancée structurante pour la planification des investissements.
- La PPI elle-même votée au Conseil municipal dans le cadre du budget 2025. Cette programmation est conçue pour être évolutive, afin de s'adapter aux contraintes nouvelles, aux opportunités de financement (appels à projets, subventions), ainsi qu'à l'émergence de projets stratégiques.
- Les subventions du Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies au titre du Fonds ACTEE+ ont permis d'engager les études techniques indispensables aux dossiers de demandes de subventions
- Les travaux du groupe de travail "subventions", qui ont permis le dépôt d'un contrat d'aménagement régional en mars 2025, un dépôt Contrat terre d'avenir auprès du Conseil départemental de l'Essonne ainsi qu'auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS). D'autres démarches sont en cours, notamment au titre du Fonds Vert.
- La ville peut bénéficier du fonds de transition écologique et du soutien à l'investissement communal mis en place par la CPS
- Un exercice de prospective budgétaire, fondé sur les axes ci-dessus, sera progressivement mis en œuvre avec le concours d'indicateurs de gestion renforcés.

L'inventaire physique des immobilisations réalisé en partie :

Si l'inventaire physique n'a pas été dressé lors du passage à la M57, la commune a toutefois procédé à la mise au rebut des biens anciens de faible valeur ainsi que du matériel informatique sorti physiquement. Par ailleurs, l'inventaire bâtimentaire a été finalisé dans le cadre du SDIE.

Aussi, la commune souhaite concentrer ses ressources et ses moyens sur le suivi des immobilisations. L'expertise et l'appui du Service de Gestion Comptable (SGC) de Palaiseau seront mobilisés pour ce travail.
Des fiches actions pourront être établies à l'issue des consultations, et un contrat d'engagement partenarial pourrait être envisagé avec le SGC pour la fiabilisation du suivi des immobilisations.

Le délai de mandatements à 20 jours atteint :

L'équipe du service financier est consolidée depuis le printemps 2024 et peut mener à bien des actions structurantes en concertation avec les services prescripteurs.
Ainsi, la direction des finances a pris un panel de mesures permettant de réduire les délais de paiement et d'atteindre l'objectif d'être en deçà des 20 jours réglementaires :

- Sensibilisation auprès des services prescripteurs de l'importance du respect des délais (formations auprès des référents comptables, rappel régulier de l'enjeu lors de points entre gestionnaires et référents comptables ...
- Relances auprès des services au fil de l'eau avec un point trimestriel faisant l'objet de l'envoi d'un récapitulatif des factures non mandatées et d'un aller-retour gestionnaires, référents comptables, avec suivi des indicateurs.
- Procédure de simplification de la validation des bordereaux.

Ainsi, le délai de paiement annuel de l'ordonnateur est en amélioration constante, le mois de mars 2025 enregistrant 19,12 jours de délai de paiement annuel, et 14,55 jours en données mensuelles. Le graphique ci-dessous montre le continuum d'amélioration de cet indicateur depuis le printemps 2024. La recommandation de la Chambre est donc sans objet à date.

Délai de paiement de l'ordonnateur de janvier 2024 à mars 2025

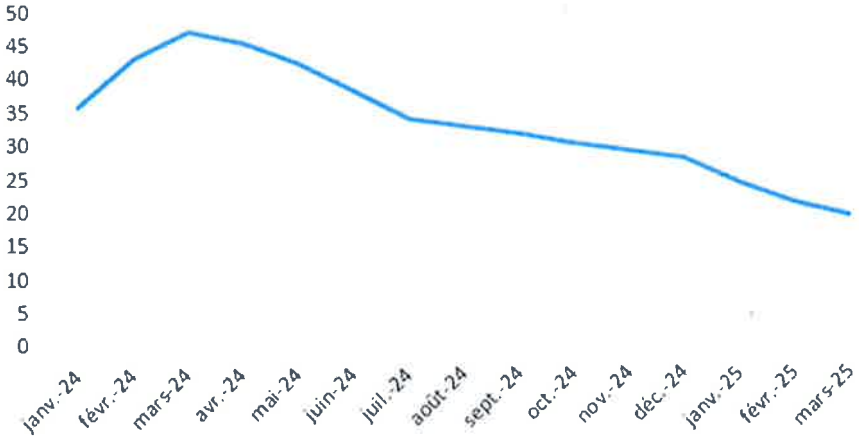

Source : DGFIP – tableau de bord PIGP

- **Thématique Situation financière**

Une trajectoire d'endettement rigoureusement maîtrisée

La ville d'Orsay prend acte de l'analyse de la Chambre, qui souligne que l'endettement est maîtrisé et se situe dans la moyenne des communes comparables du département de l'Essonne. Cette reconnaissance conforte la stratégie budgétaire conduite depuis plusieurs années.

La dette communale a en effet connu une évolution contrôlée, avec une trajectoire descendante : elle est passée de près de 40 millions d'€ en 2008 à environ 15 Millions d'€ en 2024, traduisant une gestion prudente des emprunts, adossée à une politique d'investissement raisonnée et à une volonté déterminée de désendettement de la ville.

Encours de la dette de la ville d'Orsay en M€ de 2008 à 2024

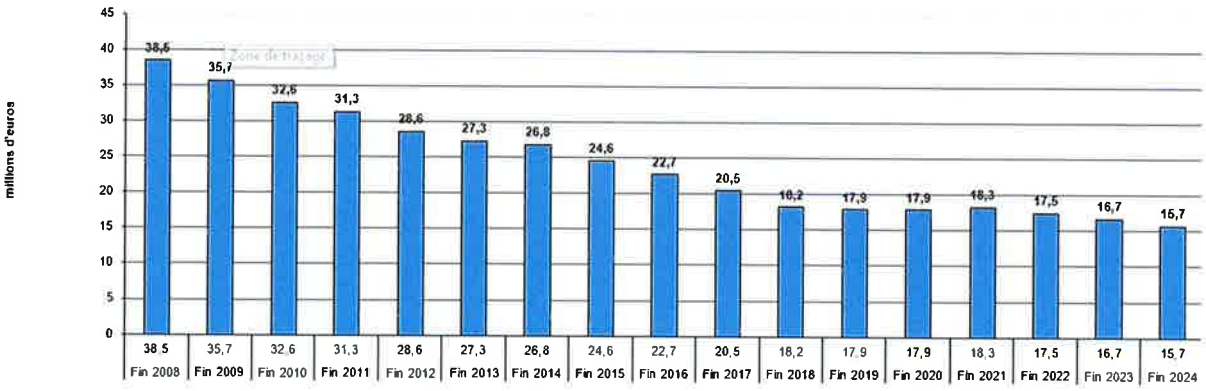

Ce niveau d'endettement permet à la commune de préserver sa capacité à financer les projets structurants, tout en maintenant un bon équilibre financier, en dépit d'un contexte de fortes tensions sur les finances locales.

Un atterrissage budgétaire 2024 contraint mais maîtrisé :

Le compte administratif 2024 témoigne également d'un pilotage des finances communales. Malgré une hausse structurelle des charges courantes et une pression croissante sur les services publics, la commune a su maîtriser ses équilibres budgétaires, sans renoncer à ses ambitions ni à ses missions de proximité. Cette performance traduit une volonté constante de conjuguer sérieux budgétaire et continuité du service public, au bénéfice direct des habitants.

Un attachement assumé au service public de proximité :

Nous assumons notre attachement au service public local, car c'est lui qui garantit l'égalité d'accès aux droits, à la proximité, à la continuité des missions essentielles.

Aujourd'hui, cette ambition est fragilisée par un double phénomène : le désengagement progressif de l'État et du Département de l'Essonne (exemple : modification des critères de financement de la prévention spécialisée). Ce retrait provoque un transfert de charges vers la commune, avec à la clé des surcoûts non compensés ainsi qu'une dégradation du volet fonctionnement du budget municipal. Nous devons en permanence pallier les manques, répondre à de nouveaux besoins, et adapter notre organisation.

Le choix de la régie municipale dans plusieurs secteurs explique en partie un niveau de masse salariale plus élevé que dans d'autres communes. Cette différence est trompeuse : là où certaines villes délèguent à des prestataires privés, nous avons fait le choix de garder la maîtrise publique, sans pour autant générer de surcoûts globaux. Il s'agit d'une gestion plus transparente, plus équitable, et souvent plus réactive.

Notre régie municipale intègre des services essentiels :

- la gestion directe de tous les équipements sportifs de proximité ;
- un stade nautique public ;
- 760 places d'accueil pour la petite enfance ;
- une cuisine centrale assurant les repas des écoles, RPA et crèches ;
- un service entretien
- deux résidences pour personnes âgées autonomes ; un service d'entretien des bâtiments géré en interne.

Notre ville est également marquée par une forte densité d'équipements publics, héritée d'une volonté historique d'investissement au service des habitants. Ces équipements – stades, piscine, crèches, cuisine centrale, résidences pour personnes âgées, via la contribution de la Ville au budget du CCAS, – ont bien entendu des coûts de fonctionnement (notamment en fluides et en entretien), mais ils constituent un patrimoine commun et un vecteur d'égalité.

Quelques exemples concrets illustrent cette réalité :

- L'installation d'un dispositif pour les passeports et la gestion des données CNI représente l'équivalent de deux postes à temps plein. En 2024, ce service a traité près de 3 750 demandes, dont 65 % émanaient directement d'habitants d'Orsay.
- L'ouverture de l'hôpital sur le plateau a fortement impacté les formalités d'état civil : deux postes supplémentaires ont dû être créés pour faire face à l'augmentation des naissances et des décès.
  -naissances : + 123 % de mai 2024 à avril 2025 par rapport à la même période 2023-2024
  - décès : + 94,58 % pour ces mêmes périodes.

- La réduction des effectifs de la police nationale nous impose de compenser en renforçant notre police municipale, afin de maintenir un niveau de sécurité et de tranquillité publique satisfaisant.

Ces choix politiques se traduisent par une masse salariale investie dans des services concrets du quotidien pour les habitants. Des efforts de mutualisation des fonctions supports à l'échelle des directions opérationnelles sont réalisés.

Enfin, il faut rappeler que l'augmentation de la masse salariale est aussi en partie subie. L'État a revalorisé le point d'indice des agents publics, ce qui est légitime, mais cette décision n'est pas compensée pour les collectivités. Elle impacte directement nos budgets sans marge de manœuvre.

L'évolution des effectifs sur la période s'explique principalement par :

- le renforcement des missions d'état civil liées à l'évolution démographique ;
- la sécurisation du territoire par la montée en charge de la police municipale ;
- La réintégration de l'accueil périscolaire du mercredi après-midi qui était jusqu'alors externalisé
- la nécessaire couverture des services publics essentiels, non assurés par d'autres niveaux de collectivité.

- **Thématique Transition écologique :**

Une transition écologique ancrée, concrète et évaluée

Nous sommes au cœur d'un impératif collectif : l'évaluation de l'action publique doit devenir une culture partagée, au service d'une politique plus efficace, plus responsable, et mieux ajustée aux enjeux d'aujourd'hui. C'est une nécessité démocratique, mais aussi une exigence de bonne gestion, d'autant plus cruciale dans un contexte de tensions budgétaires croissantes pour les collectivités.

La chambre souligne notamment que l'engagement de la commune dans la démarche de budget vert témoigne d'une volonté d'intégrer l'évaluation environnementale à sa gestion budgétaire.

Cette exigence se traduit concrètement dans l'action de la commune, qui mène depuis plus de 10 ans une stratégie de transition écologique et d'adaptation au changement climatique, fondée sur une politique de terrain, partenariale et anticipatrice.

Cela se traduit concrètement par :

- La prévention des inondations et gestion de l'eau (ex : action volontariste pour la gestion des diagnostics inondations, reméandrage et création d'une zone de stockage supplémentaire sur le territoire communal au niveau de l'Université)
- La désimperméabilisation et nature en ville (ex : renaturation du parking Kempen, toitures végétalisées (Maison Tati), rénovation des cours d'école (depuis 2013)).
- La rénovation énergétique (ex : réhabilitation du groupe scolaire Mondétour intégrant confort d'été : pare-soleils, ventilation naturelle, isolation renforcée).
- La mobilisation des partenaires institutionnels (ex : vice-présidence d'Orsay au SIAHVY)
- Le pilotage et la planification stratégique (ex : déploiement d'une feuille de route communale, renforcement réglementaire dans le PLU 2024 : zéro rejet, infiltration obligatoire, désimperméabilisation)

Une action de fond contre les risques climatiques et l'adaptation au changement climatique.

La commune agit avec détermination pour prévenir les inondations, maîtriser le ruissellement et restaurer les milieux naturels, en lien étroit avec ses partenaires, notamment le SIAHVY (syndicat intercommunal compétent sur 38 communes du bassin de l'Yvette) et la Communauté Paris-Saclay.

La Chambre souligne que la Ville mène des actions concrètes depuis plusieurs années pour faire face aux effets du changement climatique.

Des résultats tangibles témoignent de cet engagement :

- Création de zones naturelles d'expansion de crue totalisant plus de 95 000 m³ de stockage, dont 42 000 m³ à Orsay.
- Renaturation de l'Yvette et de ses berges, suppression d'aménagements artificiels, renforcement des ceintures végétales.
- Préservation des zones humides et projets de mise en valeur pour renforcer la biodiversité (ex. Croix de Bures).
- Désimperméabilisation active depuis plus de 10 ans : parking Kempen, écoles, toitures végétalisées, et nouveaux projets prévus dès 2025.

À cela s'ajoute une vigilance renforcée dans tous les projets d'aménagement, avec une application stricte du principe de zéro rejet des eaux pluviales, inscrit dans le PLU et dans les ZAC. Chaque opération est conçue pour retenir l'eau à la parcelle, limiter la pression sur les réseaux publics, et répondre aux contraintes du SAGE Bièvre.

La ville est engagée sur cette thématique et mène des actions au long terme qui sont référencés dans la feuille de route pour la transition écologique pour répondre au besoin d'adaptation de nos pratiques et mode de vie en prévision d'une altération du climat dans les années à venir.

L'action « Travaux d'amélioration de la performance énergétique » est notamment mise en œuvre au travers de l'opération de rénovation du groupe scolaire de Mondétour qui permettra de réduire les consommations du bâtiment mais surtout d'améliorer la conception du bâtiment afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et de travail du personnel pendant les épisodes de fortes chaleur (exemples inclus dans l'opération : installation de pare-soleils, amélioration de la ventilation et du confort d'été).

Par ailleurs, l'axe du plan communal « Aménager et urbaniser autrement pour une meilleure qualité de vie » prévoit les objectifs suivants :

- Elaborer un plan de végétalisation identifiant l'ensemble des potentiels végétalisables et fixant des objectifs de désimperméabilisation
- Végétaliser les cours d'école et les espaces publics

Ces objectifs, déclinés en actions dans la feuille de route mis en œuvre au niveau communal, font partie des solutions fondées sur la nature recommandées dans les stratégies d'adaptation par les services de l'Etat.

Un territoire organisé et résilient

La commune n'agit pas seule : elle mobilise un écosystème d'acteurs institutionnels autour d'une stratégie de résilience territoriale :

- Engagement dans le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) piloté par Paris-Saclay, intégrant des données fines sur le ruissellement et les zones à risque.
- Études hydrauliques rigoureuses, croisées avec les données du SIAHVY, pour mieux comprendre l'évolution du territoire et ses vulnérabilités.
- Partenariat actif dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), indispensable pour mobiliser les financements nationaux (fonds Barnier) en faveur de diagnostics et de travaux de réduction de vulnérabilité.

Une commune mobilisée pour ses habitants

La prévention ne s'arrête pas aux infrastructures : elle s'appuie aussi sur une information citoyenne structurée, avec :

- Demande d'intégration de la rivière Yvette au dispositif national Vigicrues ;
- Mise à disposition des données hydrauliques en temps réel via le SIAHVY ;
- Implication de la Réserve Communale de Sécurité Civile et consolidation de la labellisation Pavillon Orange.

Enfin, la commune déploie un accompagnement individualisé des habitants exposés, avec plus de 160 dossiers d'aide déjà traités dans le cadre des démarches post-catastrophes, et un programme de diagnostics à domicile cofinancé dans les zones les plus vulnérables.

La feuille de route de la transition écologique est un document vivant qui évolue et s'enrichit à chaque révision. Sur le volet « Gestion de l'eau », la participation de la ville aux actions menées par les autres instances était bien indiquée dès le départ. En revanche, les actions plus locales sont complétées au fur et à mesure et peuvent, parfois, être incluses dans d'autres objectifs. Ainsi, les actions de désimperméabilisation sont inscrites dans l'objectif de continuité des sols. Elles participent également à la gestion locale de l'eau en limitant le ruissèlement et en favorisant l'infiltration à la parcelle.

La charte communale, déclinaison locale du PCAET

En matière de stratégie climat-air-énergie, la commune a fait le choix d'une approche pragmatique et territorialisée. Le diagnostic du PCAET de la communauté d'agglomération Paris-Saclay, réalisé conformément à la réglementation, a servi de référence pour l'élaboration de la charte communale de transition écologique. Plutôt que de dupliquer un diagnostic local spécifique, la commune a concentré ses efforts sur les domaines identifiés par l'agglomération et sur le recensement et la valorisation des actions environnementales déjà mises en œuvre sur la commune.

En 2024, la commune a engagé une démarche volontaire d'évaluation environnementale de ses politiques publiques à travers la mise en place d'un budget vert. Cet outil, encore en développement, permet d'apprécier l'impact écologique des projets, d'éclairer les décisions budgétaires et d'orienter les investissements dans une logique de soutenabilité. L'enjeu n'est pas seulement de mesurer, mais d'agir en cohérence avec les constats.

La commune défend une vision exigeante de l'action publique : mesurer pour décider, agir pour anticiper, évaluer pour progresser. Face aux défis climatiques et aux responsabilités financières, nous refusons les réponses à court terme. Nous faisons le choix de la résilience, de la gestion durable et de l'investissement écologique de long terme. C'est un choix de cohérence, de responsabilité et de justice territoriale.

La Direction générale, les services et moi-même avons pris en compte l'ensemble de vos recommandations et observations formulées au fil des échanges réalisés lors du contrôle. Ces éléments nourrissent notre réflexion sur l'organisation communale et guideront la mise en place de mesures adaptées. Nous poursuivons nos efforts afin d'améliorer la gestion et le fonctionnement de notre collectivité, en mettant tout en œuvre pour garantir une gestion rigoureuse et transparente des deniers publics.

Je reste à votre disposition pour toute demande complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Bien à vous,

MAIRIE D'ORSAY 91400 ESSONNE

Rémi DARMON
Maire d'Orsay